

## Les 5<sup>èmes</sup> rencontres de la recherche comptable

Les normes internationales IFRS, ont fêté leur dixième anniversaire en 2015. Le cadre conceptuel est encore plus ancien, puisqu'il date de 1989.

L'IASB a lancé une consultation sur la révision de ce cadre conceptuel qui a pris fin en novembre 2015.

Les 5<sup>èmes</sup> Etats généraux de la recherche comptable de l'ANC ont été consacrés aux thèmes sous-jacents à cette révision en vue d'apporter la réponse demandée par l'IASB.

Nous vous proposons ci-après un aperçu des thèmes abordés lors de ces Etats généraux quant aux aspects « politiques » de cette révision du cadre conceptuel. L'ensemble de ces contributions ainsi que les apports techniques - cf. encadré - sont consultables sur le site de l'ANC.

Patrick de Cambourg a rappelé le contexte historique qui a polarisé pendant une quinzaine d'années la recherche comptable sur la mise en œuvre des IFRS avec une forte mobilisation en 2002 pour l'adoption des IFRS en Europe. Pendant ce temps, les autres thèmes comptables ont été laissés sous le boisseau. Pendant ces 15 années, les travaux ont été marqués par les débats entre la conception des IFRS et la normalisation américaine. Il faut bien reconnaître l'échec de cette tentative de conciliation avec les normes américaines.

Aujourd'hui certaines conditions pourraient conduire à revoir la normalisation :

- le processus de convergence entre les IFRS et les normes américaines est très lointain ; il n'y a pas d'échéances pratiques à court terme. Cette autonomie entre les 2 référentiels est à l'initiative de la partie américaine. Seule demeure la volonté d'éviter les divergences. Mais le dispositif global n'existe plus.

- la montée en puissance des questions de normalisation notamment en Europe. La question se pose : dans quelles conditions délègue-t-on le pouvoir de normalisation ? Comment faire évoluer l'IASB ? Il s'agit là de questions institutionnelles. Se pose également la question des principes généraux à retenir : car il y a fondamentalement deux démarches conceptuelles.

- la « *common law* » qui est celle de l'IASB, qui consiste à faire remonter des solutions à partir de la pratique pour définir un corpus référentiel : il s'agit donc de normer les cas pratiques. Le principe doctrinal est articulé et ensuite formalisé à partir de la pratique mais il n'y a pas de cadre conceptuel préalable ; c'est la verticalité ascendante.

- le droit continental européen : c'est la verticalité descendante qui consiste à hiérarchiser par le haut : Constitution, Loi, Principes généraux, doctrine, interprétations.

Les 2 systèmes ont, chacun leur intérêt mais ils doivent se parler.

### Intérêt public européen

Cette révision est également l'occasion de se reposer la question de la relation entre la normalisation comptable et l'intérêt général puisque la normalisation comptable européenne se fixe comme objectif de répondre à l'intérêt public européen qu'il convient donc de définir.

P. de Cambourg rappelle que, si les IAS y font référence, ils n'en donnent pas de définition précise et que le projet IASB n'y fait pas référence directement ; seul le document publié en septembre dernier par le Président de l'IASB et des trustees le mentionne <sup>(1)</sup>.

P. de Cambourg considère qu'il s'agit d'une question fondamentale pour éviter tout divorce entre la comptabilité et les citoyens. Il s'agit là du pacte entre les entreprises et les utilisateurs des états financiers, pacte qui doit être à la fois sociétal et économique. Il convient de ce fait d'éviter toute position technicienne. La recherche comptable fondamentale est un problème technique et sociétal.

La question posée est donc : Comment définir l'intérêt général européen ? <sup>(2)</sup>

### Gouvernance de l'IASB

Pervenche Berès, députée européenne, rappelle que l'IASB est une organisation privée et que la question essentielle qui se pose est celle de son financement dont 1/3 est assuré par les Big 4. Même si l'IASB se dit indépendante, Pervenche Berès résume la problématique par cette formule : « *Dis-moi qui te finance, je te dirai ce que tu dois dire.* »

Madame Berès indique qu'en 2008 le parlement européen a, lui-même, remis en cause la gouvernance de l'IASB et que l'idée d'un rattachement de l'IASB à la gouvernance mondiale à l'instar d'organisations telle que le FMI avait été évoquée mais précise que cette proposition avait soulevé une broncha !

Interpellée par un participant sur : Pourquoi le parlement européen a-t-il confié à un organisme privé la charge de la normalisation comptable ?, Pervenche

Berès rappelle que l'IASB a été inventé parce que les européens ne se sont pas mis d'accord à l'époque. Des français ont dit « *On ne va pas y arriver* » ; dans le contexte des multinationales il faut des normes internationales. Et on a créé « *un machin qui nous a échappé* ». A l'heure actuelle, le retour à une normalisation strictement européenne est impossible.

### Souveraineté européenne

Au-delà de la question du financement, Madame Berès évoque la question du processus de fonctionnement de l'IASB qui se dit très ouvert mais dans les faits « *la technicité confisque une partie des débats.* » Elle déplore que, dans le mécanisme d'homologation, l'union européenne ait renoncé à une partie de sa souveraineté alors qu'effectivement le parlement européen doit incarner l'intérêt général européen.

Concernant l'harmonisation des normes comptables avec les normes comptables

américaines, Madame Berès s'inquiète de cette distorsion alors que des négociations commerciales sont engagées avec les USA pour ouvrir le marché européen. N'y a-t-il pas un risque que ces négociations soient menées sur la base des normes américaines ?

Pour faire face à ces problématiques, Madame Berès souligne l'importance que l'Efrag devrait avoir pour incarner l'intérêt européen. Il est essentiel que l'Efrag renforce son autonomie et soit contrôlé par le parlement européen. Un groupe de travail vient d'être mis en place pour assurer le renforcement de la voie européenne de la gouvernance de l'IASB et de la normalisation comptable.

Quant à la définition de l'intérêt général européen, elle considère qu'il s'agit d'une question politique et non technique. Objectif qu'elle résume par la formule : « *Dis-mois comment tu comptes, je te dirai où tu veux aller.* »

Elle déplore que, jusqu'à présent, la technique l'ait emporté sur la portée politique.

P. de Cambourg considère également que si la normalisation est soumise aux autorités, elle appartient également aux citoyens. Car il n'existe pas de normalisation comptable neutre.

« *La comptabilité est une chose trop grave pour être confiée à des comptables.* »

Le concept d'intérêt public européen reste à définir. L'Europe a le devoir de se poser les bonnes questions.

La transparence pour améliorer les marchés est-elle le seul objectif ? L'intérêt général est-il seulement financier ?

Ne faut-il pas tenir compte des investissements à long terme, de l'écologie de la ressource humaine et naturelle ?

<sup>(1)</sup> : Document de l'IASB : « *How does the IASB work in the public interest ?* »

<sup>(2)</sup> : M. Erik Nooteboom (Chef de l'unité Comptabilité et information financière à la commission européenne) a annoncé qu'ils étaient en train de travailler sur la formalisation d'un document sur l'intérêt public européen (avec un objectif de publication ce trimestre).

### 5<sup>èmes</sup> Etat généraux de la recherche comptable

Introduction par Patrick de Cambourg, Président de l'Autorité des normes comptables (ANC).

**Actualité des normes françaises et internationales**

- Actualités françaises : Sonia Bonnet-Bernard, Présidente de la Commission des normes privées,
- Actualités internationales : Gérard Gil, Président de la Commission des normes internationales.

**Les critères européens d'adoption des normes IFRS et leur comptabilité avec le cadre conceptuel**

Présentation par Cédric Tonnerre, Directeur des normes comptables internationales de l'ANC.

**Table ronde : participation des présidents des normalisateurs comptables européens** : Andreas Barckow (ASCG - Allemagne), Patrick de Cambourg (ANC-France), Angelo Caso (OIC- Italie), Roger Marshall (FRC- Royaume-Uni).

**Point de vue australien sur le cadre conceptuel de l'IASB**  
Kriss Peach, Présidente du normalisateur

comptable australien, Australian Accounting Standards Board (AASB).

**Le cadre conceptuel**

Introduction par Philippe Danjou, membre du Board de l'IASB Discussions et échanges autour de quatre thèmes centraux du cadre conceptuel. Témoignages vidéo de Mme Lepinay et MM. Arraou, de la Martinière, Pasqualini et Ricol.

**1. Table ronde sur la prudence**

Présentation d'un policy paper : Paul André (Professeur à l'ESSEC). Table ronde : Philippe Bregi (Egide), Françoise Florès (EFRAG), Yves Nicolas (Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes).

**2. Table ronde sur la « Substance Over Form »**

Présentation d'un policy paper : Yvonne Muller (Maître de conférences à l'Université Paris Ouest Nanterre). Table ronde : Nicolas de Paillerets (Orange), Françoise Palle Guillabert (Association française des Sociétés Financières), Laurence Rivat (Deloitte).

**3. Table ronde sur les mesures financières de la performance**

Présentation d'un policy paper : Thomas Jeanjean (Professeur à l'ESSEC) et Isabelle

Martinez (Professeur à l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées). Table ronde : Jacques de Greling (Société Française des Analystes Financiers), Patrick Parent (Autorité des Marchés Financiers), Gilles Zancanaro (Bouygues).

**4. Table ronde sur le coût historique vs « la Fair Value »**

Présentation d'un policy paper : Didier Marteau par vidéo (Professeur d'économie à l'ESCP Europe). Table ronde : Pierre-Henri Damotte (Société Générale), Gérald Harlin (AXA), Alain de Marcellus (Cap Gemini). Conclusion des tables rondes : messages clés par Isabelle Grauer-Gaynor (Présidente du groupe de travail cadre conceptuel de l'ANC).

**Table ronde : le cadre conceptuel et l'intérêt public européen ?**

Pervenche Berès (Députée européenne), Corso Bavagnoli (Chef du service du financement de l'économie, Direction générale du Trésor), Patrick de Cambourg (Président de l'ANC), Erik Nooteboom (Commission européenne), Michel Rollier (Président du conseil de surveillance de Michelin).